

# OPINION

redaction.union@sonapresse.com

## La main tendue exclut le coup-de-poing

Flavien ENONGOUÉ

Announced par le président de la République lors de son message de vœux à la nation du 31 décembre 2022, la bonne nouvelle d'une concertation politique à venir a été, dès le lendemain, accueillie très favorablement par l'opposition, du moins sa composante aujourd'hui la plus significative. Le 3 janvier, elle s'est constituée en plateforme autour de Paulette Missambo, présidente de l'Union Nationale (UN), en vue d'aller au plus vite et « en rangs serrés » à ladite concertation. Un timing aussi précis témoigne de ce que l'évènement annoncé était très attendu de ce côté de l'échiquier politique national, et que le capital de confiance investi par les acteurs est considérable. D'où l'annonce, par la même occasion, de la constitution d'une alliance électorale ayant vocation à se transmuier en coalition de gouvernement en cas d'alternance en 2023. L'agenda républicain prévoit, en effet, l'organisation d'une élection présidentielle et des élections législatives et locales au second semestre de l'année qui commence.

C'est en vue d'une meilleure organisation de ces différents scrutins et dans l'espoir d'éviter à notre pays des lendemains tumultueux, comme ce fut le cas fin août 2016, que s'inscrit la main tendue du chef de l'Etat vers tous les acteurs de la vie politique. Elle exclut d'emblée de sa part le coup-de-poing et requiert qu'on y réponde dans le même élan de concorde et de fraternité – deux vertus cardinales sur lesquelles repose notre vivre-ensemble, d'après les paroles de l'hymne national. Chacun comprend que cette symbolique de la main tendue illustre parfaitement ce que la négociation politique veut dire en son économie générale comme en son esprit, à savoir une activité visant à « régler les différends autrement qu'en recourant à la violence physique », plus précisément à « concilier des positions différentes pour

adopter une seule décision conjointe et consensuelle » (Renaud Witmeur, La négociation en politique, Dossiers CRISP, n°85, 2015/2, p.11-98). En conséquence de quoi, les problèmes qui seront soumis à débat – dont la liste est généralement arrêtée d'accord parties – devront trouver chacun une solution construite à partir d'une large convergence des volontés.

A la différence de la plupart des négociations précédentes, qui eurent lieu au lendemain d'un contexte post-électoral plus ou moins chahuté (Accords de Paris en 1994, Accords d'Arambo en 2006 et Dialogue politique d'Angondjé en 2017), celle à venir précédera et aura pour principal centre d'intérêt l'organisation des scrutins électoraux prévus dans quelques mois. Ce qui n'est pas sans conséquence quant à la perception globale de l'évènement dans l'opinion. Car, dans les cas précédents, les plus radicales des voix critiques assimilaient la négociation politique à un pacte faustien en faveur du pouvoir, au seul motif que les acteurs de l'opposition qui acceptaient d'y participer étaient prompts à abandonner leurs convictions et principes en contrepartie d'une certaine redistribution des dividendes politiques post-négociations. Ainsi que l'expliquait, une semaine seulement après l'ouverture de la phase citoyenne (29 mars – 10 avril 2021) du Dialogue d'Angondjé, un ancien candidat à l'élection présidentielle de 1998, prédisant qu'il n'en sortirait rien de plus qu'une « copie administrative » des rencontres précédentes, au motif que l'unique intérêt résiderait ailleurs que dans les intentions officiellement affichées de part et d'autre : « Il va être comme la Conférence nationale, comme les Accords de Paris, comme les Accords d'Arambo ... Le partage de gâteau et c'est ce qui est dommage » (Martin Edzodzomo Ella, « Le véritable dialogue c'est le deuil du système Bongo », dans Gabonactu.com,



Photo: DR

5 avril 2017). De plus, il n'est pas seulement reproché au régime de tout entreprendre pour tirer toujours partie de la négociation politique, mais d'en faire périodiquement une rente pour sa pérennisation. C'est ce que soutenait l'universitaire Gyldas Ofoulhast-Othamot à la suite du Dialogue politique d'Angondjé, en estimant que, au Gabon, la « tradition républicaine de dialogue » sert la cause du « statu quo » politique (dans Jeune Afrique, 13 juillet 2017).

Je montre dans un ouvrage qui paraîtra dans quelques mois sur la question (Penser la négociation politique au Gabon. De la Conférence nationale au Dialogue politique d'Angondjé, Paris, Descartes & Cie, 2023), que cette perception radicalement négative est très éloignée du message des faits ; comme ailleurs, elle « véhicule souvent des images éloignées de la réalité vécue par les acteurs », qui impactent « sa perception par le citoyen ».

C'est souvent une erreur que d'apprécier une négociation à l'aune uniquement de la question de la pertinence discutée des conclusions et leur mise en œuvre. Il importe de saisir également le processus complexe de son organisation, de prendre en compte le contexte sociopolitique, le rôle des acteurs, l'économie des différends et les facteurs et mécanismes formels et informels de construction des compromis

dynamiques. Si chaque rencontre est fille de son temps, dont elle porte effectivement les marques et les spécificités, il se dégage néanmoins de la fine observation, l'existence de similarités, régularités ou permanences auxquelles n'échappera pas la négociation politique annoncée le 31 décembre par le président Ali Bongo Ondimba. Elles sont essentiellement de trois types : la structure, le mode et l'économie générale des différends.

À propos de sa structure, la négociation annoncée aura, comme par le passé, une configuration « bilatérale », globalement bipartisane (majorité-opposition), plutôt que « multilatérale ». A cet effet, s'inscrivant d'emblée dans cette configuration bilatérale, l'opposition s'est déjà choisie un visage, bien connue de la vie politique gabonaise depuis une trentaine d'année : Paulette Missambo. Qui sera son alter ego du côté de la majorité ? Toujours est-il que, rétrospectivement, cette configuration bipartisane a germé pendant les assises de la Conférence nationale d'avril-mai 1990, avant de prendre véritablement corps à l'occasion des « Accords de Paris » et perdurer depuis lors. Il en résulte que, de ce point de vue, la négociation politique au Gabon présente a priori les caractéristiques d'une « structure simple », mais qui se révèle en réalité relativement « complexe », et n'est pas sans conséquence sur le processus. Car, tout au long de celui-ci, s'imposent des conciliations, voire des négociations internes à chaque camp politique comptant plusieurs acteurs, surtout du côté de l'opposition. C'est ce qu'expliquait, lors de la cérémonie de clôture des « Accords de Paris », Me Pierre-Louis Agondjo-Okawé, en sa qualité de chef de la délégation de l'opposition réunie au sein du Haut Conseil de la République (HCR) : « La négociation c'est aussi l'art de négocier dans son propre camp, d'harmoniser les points de vue dans sa délégation. Ici à Paris, il nous a fallu

plusieurs types de plénières : les plénières de la délégation au sein d'une commission et les plénières de toute la délégation HCR sans oublier les nombreuses consultations verbales, téléphoniques, ou par télécopies avec ceux du HCR qui n'ont pas participé directement aux négociations. Nous avons même envoyé un émissaire en la personne du doyen Oyono Aba'a à Libreville pour faire le point des négociations à la date du 21 septembre 1994. »

Sur le mode, la négociation politique annoncée obéira, comme les précédentes, au « mode coopératif » plutôt que « compétitif ou conflictuel », en cela que, écartant d'emblée la logique de « gain ou perte totale » pour un camp, et le président de la République l'a laissé entendre dans le message de vœux, la rencontre s'inscrit d'emblée dans la logique du « gagnant-gagnant », exigeant « un état d'esprit qui permet de créer un certain degré de confiance entre les parties et une forme de respect », condition indispensable pour « aboutir à une solution équilibrée » (Cf. Charles Heckscher, dans Négociations, n°23, 2015, [p.23-28], p.30).

Enfin, à propos des différends à trancher, ils vont se structurer, comme dans les cas précédents, autour de deux problématiques politiques corollaires : la construction de l'État de droit et le développement de la démocratie électorale. Un regard attentif sur l'économie des différends, et l'esquisse d'une typologie de la négociation politique au Gabon donne en effet à constater qu'il fut davantage question de la refondation de l'État lors de la Conférence nationale, de celle du système électoral à la faveur des « Accords de Paris », puis de ceux d'Arambo, et de la réforme aussi bien de l'État que du système électoral à l'occasion du Dialogue politique d'Agondjé.

Ancien Ambassadeur du Gabon en France, puis en Italie  
Maître-Assistant de Philosophie politique à l'Université Omar Bongo (UOB).